Nations Unies

S/PV.7880



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7880e séance

Mercredi 8 février 2017, à 15 heures
New York

Président :	M. Yelchenko	(Ukraine)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Kandeel
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	Mme Guadey
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Okamura
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Vaverka
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Rapport final du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2017/89)

17-03383 (F)







La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d’Ivoire

Rapport final du Secrétaire général sur l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (S/2017/89).

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant de la Côte d’Ivoire à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Marcel Amon-Tanoh, Ministre des affaires étrangères de la République de Côte d’Ivoire.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite Mme Aïchatou Mindaoudou, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2017/89, qui contient le rapport final du Secrétaire général sur l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire.

Je donne maintenant la parole à Mme Mindaoudou.

Mme Mindaoudou : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, pour l’occasion que vous m’offrez de présenter au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général (S/2017/89) sur la situation en Côte d’Ivoire et de l’informer des développements majeurs récents survenus dans le pays.

Depuis mon dernier exposé au Conseil de sécurité (voir S/PV.7601), il y a un peu plus d’un an, la Côte d’Ivoire a, une fois de plus, passé avec succès le test de l’organisation d’élections démocratiques, à travers notamment la tenue du référendum constitutionnel du 30 octobre 2016 et des élections législatives du 18 décembre 2016. En dépit de quelques contestations relevées plus particulièrement avant la tenue du scrutin référendaire ainsi que de quelques problèmes relevés dans certains bureaux de vote au cours des élections législatives, le peuple de Côte d’Ivoire a voté dans la paix et le calme. La validation des résultats finals par la Cour constitutionnelle s’est également faite de manière ordonnée et dans un climat de paix. L’ensemble des missions d’observation nationales, régionales et internationales ont conclu que les résultats du vote ont reflété la volonté des électeurs et que l’organisation du référendum et des élections législatives a été transparente et crédible.

Qu’il me soit permis de saisir l’occasion de la présente réunion du Conseil de sécurité pour féliciter encore une fois le peuple de Côte d’Ivoire pour sa détermination à maintenir un environnement paisible tout au long du processus. Je félicite également les autorités nationales, y compris la Commission électorale indépendante, pour l’organisation de ces deux processus sans incidents majeurs. Je salue enfin les forces de sécurité qui ont assumé leur rôle de sécurisation du processus électoral avec équilibre et efficacité.

Comme je l’ai fait avant la présidentielle d’octobre 2015, au cours de la période qui a précédé le référendum constitutionnel et les élections législatives, j’ai, dans le cadre de mon mandat de bons offices, encouragé l’ensemble des acteurs à maintenir l’environnement paisible propice à la tenue des consultations électorales prévues. Ce qu’ils ont fait. Les femmes de Côte d’Ivoire ont plus particulièrement pris une part active dans la promotion et la mise en œuvre d’une approche non partisane, privilégiant l’intérêt national. Entre l’élection présidentielle de 2015, le référendum de 2016 et les élections législatives, elles ont activement pris part aux débats portant sur les questions sociales, économiques, sécuritaires et politiques. Un nombre important d’entre elles se sont présentées aux récentes élections législatives, même si à l’arrivée leur nombre s’est trouvé réduit à l’Assemblée nationale, malgré la proclamation de la parité par la nouvelle Constitution, ce qui augure d’une participation accrue des femmes aux élections futures ainsi qu’aux institutions publiques, entre autres. Je tiens donc à rendre hommage au Gouvernement, aux partis politiques de la majorité et de l’opposition, à la société civile, aux chefs traditionnels et religieux, aux leaders de communauté, ainsi qu’aux associations de femmes et de jeunes, pour les efforts inlassables qu’ils ont déployé à cet effet.

La nouvelle Constitution, instituant la troisième République, et le nouveau Parlement représentatif issu des élections législatives inclusives offrent à la Côte d’Ivoire l’opportunité et l’occasion de consolider pleinement les acquis et de s’inscrire dans la perspective d’une stabilité à long terme, surtout si les dispositions sont prises pour que les retombées de la reprise

économique observée depuis la crise post-électorale de 2010-2011, atteignent les populations et leur permettent de bénéficier pleinement des dividendes de la croissance.

Par ailleurs, la réconciliation nationale progresse beaucoup plus lentement que la croissance économique, mais des avancées notables peuvent être relevées. Il s’agit, d’une part, de la publication du rapport de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation, tel que précédemment recommandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2226 (2015), laquelle publication marque une avancée notable dans le processus de réconciliation nationale, et, d’autre part, de la mise en place prochaine du nouveau Sénat, qui pourrait donner un coup d’accélérateur à la réconciliation nationale. En outre, la disposition du Gouvernement à poursuivre l’indemnisation des victimes des crises passées, le dégel des biens et la restitution des logements occupés, ainsi que les mesures de grâce prononcées par le Président de la République dans son message du Nouvel An en faveur de 2942 détenus, incluant certains prisonniers de la crise post-électorale, contribuent également à cette dynamique positive. Néanmoins, les poursuites des auteurs présumés de crimes commis pendant la période post-électorale restent encore timides.

À cet égard, pour la stabilité à long terme de la Côte d’Ivoire, il est crucial que les enquêtes soient conduites à terme avec célérité afin de créer les conditions pour juger toutes les personnes qui seront reconnues coupables d’abus et de violations graves des droits de l’homme, sans préjudice de leur appartenance politique.

Sur un autre plan, la lenteur des poursuites des auteurs présumés d’abus sexuels et de violences basées sur le genre, ainsi que la prise en charge des victimes, malgré les efforts en matière de prévention fournis au cours de ces 10 dernières années reste préoccupante. L’instruction des plaintes dans les délais requis est essentielle afin d’assurer la prise en charge et la sécurité des victimes, qui représentent les personnes les plus vulnérables de la société, à savoir les femmes et les enfants.

La police nationale, la gendarmerie et les forces armées de Côte d’Ivoire ont, malgré les défis et les contraintes, sécurisé de façon efficace le référendum et les élections législatives. Il est vrai que certains éléments des forces armées se sont mutinés en janvier pour réclamer des émoluments et l’amélioration de leurs conditions de vie. D’autres éléments appartenant à la gendarmerie, aux gardes pénitenciers et aux pompiers ont tenté de suivre le mouvement en formulant les mêmes revendications. Ces mutineries ont révélé que des efforts doivent être encore faits pour l’amélioration des conditions de vie des soldats et la mise en place d’une armée professionnelle.

La mise en œuvre urgente de la loi portant organisation de la défense et des forces armées de Côte d’Ivoire, adoptée en 2015, de la loi de programmation militaire 2016-2020 et de la loi de programmation de la sécurité intérieure 2016-2020 devrait apporter une solution définitive aux revendications exprimées. La mutinerie de janvier est semblable à celle du 18 novembre 2014 : les modes opératoires étaient similaires, les revendications étaient similaires, les deux situations ont été résolues de la même manière à travers un accord négocié et aucun militaire n’a été sanctionné pour insubordination. L’application desdites lois est donc essentielle pour la transformation du secteur de sécurité, y inclus les aspects relatifs au professionnalisme et à la responsabilité.

Il est de ce fait essentiel que le Gouvernement ivoirien continue d’accorder la priorité à la réforme du secteur de sécurité – militaires, gendarmes et policiers – ainsi qu’à la réinsertion durable des ex-combattants, avec l’accompagnement des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

La situation sécuritaire en Côte d’Ivoire est stable. Les institutions nationales chargées de la sécurité ont démontré leur capacité à prendre en charge de façon efficace et équilibrée les menaces sécuritaires latentes tant au plan interne qu’externe. Toutefois, des défis subsistent quant à l’équipement adéquat et au financement des agences chargées de l’application de la loi. Les violations des droits de l’homme relevées ces cinq dernières années ont enregistré une tendance à la baisse.

Au cours des deux dernières années, la Mission a soutenu la Commission nationale des droits de l’homme de Côte d’Ivoire à travers un appui institutionnel et le renforcement des capacités pour consolider les compétences nationales et locales en matière de suivi, d’investigation et de signalement des violations et abus des droits de l’homme, comme établi dans la législation nationale et conformément aux traités internationaux relatifs aux droits de l’homme ratifiés par la Côte d’Ivoire, afin de lui permettre de prendre la relève, notamment en ce qui concerne le suivi et la mise en œuvre du mécanisme conjoint Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI)-Forces armées de Côte

d'Ivoire (FACI), mécanisme institué le 24 août 2015 qui a pour objectif de prendre rapidement en charge toute allégation de violation des droits de l'homme commises par les soldats des FACI.

Depuis l'adoption de la résolution 2284 (2016), nous avons travaillé étroitement avec le Gouvernement, l'équipe pays de l'ONU et les partenaires clefs pour développer un plan de transition de l'ONUCI. Ce dernier a été formellement endossé par les acteurs concernés, le 17 octobre 2016. Ce plan de transition identifie des priorités résiduelles à travers six domaines clefs : la cohésion sociale; les droits de l'homme; la réforme du secteur de sécurité; la démobilisation, le désarmement et la réintégration, la gestion des armes et le désarmement civil; la défense, la sécurité et le maintien de l'ordre; la communication, notamment le transfert d'ONUCI FM, transfert pour lequel je voudrais saluer l'engagement de la partie ivoirienne qui ne ménage aucun effort pour qu'il s'effectue dans le respect des recommandations formulées par l'ONU. Il identifie également les partenaires pour la mise en œuvre, ainsi que les ressources requises. Le transfert de ces fonctions prioritaires au Gouvernement, à l'équipe pays des Nations Unies et aux autres partenaires est, à ce jour, quasiment terminé.

Parallèlement, la mise en œuvre des activités prévues dans le plan de clôture définitif de l'ONUCI, prévue le 30 juin, avancent bien comme programmé. Le personnel civil a été graduellement réduit et à la fin du mois d'avril, il ne restera que 159 civils, dont 148 seront exclusivement en charge de la clôture physique de la Mission. L'ensemble des bureaux de terrain (civils, militaires et de police), qui étaient au nombre de 61 au départ, seront totalement fermés à la date du 15 février prochain. Les actifs de la Mission sont en cours de liquidation conformément au plan élaboré et approuvé par le Siège ici à New York. Le 15 février, la majorité du personnel en uniforme aura définitivement quitté la Côte d'Ivoire.

Des étapes importantes ont été franchies sur le plan politique avec notamment l'organisation du référendum et des élections législatives dans un environnement apaisé. Économiquement, le pays poursuit ses avancées dans le domaine des travaux d'infrastructures. Il y a un accroissement des investissements étrangers directs. Toutefois, il est important de garder présent à l'esprit que des défis, qui requièrent encore l'attention et l'investissement des populations et du Gouvernement ivoiriens, avec l'accompagnement de leurs partenaires, subsistent. Il s'agit notamment de la réconciliation nationale qui doit être résolument poursuivie, de la justice transitionnelle qui devra être accélérée, du secteur de la sécurité qui devra être complètement réformé conformément aux lois en vigueur, des ex-combattants qui doivent être réintégrés durablement et des améliorations additionnelles qui sont nécessaires au niveau des droits économiques, sociaux et culturels des populations afin d'éviter les revendications intempestives et les paralysies engendrées par des grèves de fonctionnaires et des manifestations diverses. Ces différents défis, pris individuellement ou collectivement, ont une incidence certaine sur la marche de la Côte d'Ivoire vers une paix et une stabilité durables.

Le départ de l'ONUCI est imminent. Ce n'est plus qu'une question de mois, quatre mois. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour traduire toute mon appréciation et toute mon admiration au peuple et au Gouvernement ivoiriens pour leur engagement résolu à tourner définitivement la page de la crise et à poursuivre un avenir de paix et de prospérité partagée. Je voudrais également lancer un appel aux partenaires de la Côte d'Ivoire pour qu'ils poursuivent leur appui aux efforts déployés par les Ivoiriens, mais aussi et surtout, à très court terme, pour qu'ils accompagnent la mise en œuvre du plan de transition en finançant les activités identifiées pour consolider les acquis du maintien de la paix obtenus par l'ONUCI pendant ses 14 années de présence en Côte d'Ivoire. C'est seulement à ce prix-là que l'intervention de l'ONU en Côte d'Ivoire à travers l'ONUCI sera une « success story » à tous points de vue. Pour toutes ces questions, un soutien conjugué du Conseil de sécurité, des États Membres, des partenaires internationaux et de l'équipe pays du système des Nations Unies demeure essentiel pour que la Côte d'Ivoire s'inscrive définitivement sur la voie d'une paix et d'une stabilité durable.

Je voudrais saisir enfin cette occasion pour remercier les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police de leur appui à l'ONU au service de la paix et de la sécurité. Je félicite les forces de l'ONUCI de leur courage et de leur engagement. Elles ont joué un rôle crucial dans la réalisation de ces progrès. Qu'il me soit permis aussi de rendre hommage aux personnels civils et militaires qui ont fait le sacrifice ultime au service de l'ONUCI.

Je voudrais remercier une nouvelle fois les membres du Conseil de sécurité pour leur soutien inestimable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Mindaoudou de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d’abord saluer le Ministre ivoirien des affaires étrangères, M. Marcel Amon-Tanoh, et le remercier de participer à la présente séance. De même, qu’il me soit permis de me féliciter de l’exposé complet présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI), Mme Aïchatou Mindaoudou. Je salue son travail et celui de toute l’équipe de l’ONUCI.

L’Uruguay se félicite de la présentation du rapport final du Secrétaire général sur l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (S/2017/89). Nous observons que ce pays continue de faire des progrès considérables dans le renforcement des institutions, ce qui est une tâche fondamentale pour parvenir à une paix durable. Nous saluons surtout les avancées réalisées avec la tenue récente du référendum constitutionnel et des élections législatives, qui se sont déroulés de façon pacifique, ainsi que dans la promotion et la protection des droits de l’homme, la réconciliation nationale et la coopération transfrontières pour lutter contre le fléau du terrorisme.

Il y a presque un an, le Conseil de sécurité a mis fin au régime de sanctions qui avait été imposé par la résolution 1572 (2004). Nous pensons que, jusqu’à présent, le Gouvernement a su agir de manière responsable et nous l’encourageons à poursuivre ses efforts. Nous savons qu’il reste encore un long chemin à parcourir, mais nous sommes convaincus que la Côte d’Ivoire avance aujourd’hui sur la voie de la pacification et de l’état de droit.

M. Okamura (Japon) : Je voudrais tout d’abord exprimer mes remerciements à la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Aïchatou Mindaoudou, pour sa mise à jour sur la situation en Côte d’Ivoire, où la paix et la démocratie se sont bien rétablies. Je voudrais aussi saluer le Ministre ivoirien des affaires étrangères, M. Marcel Amon-Tanoh, pour sa présence.

(*l’orateur poursuit en anglais*)

Puisque nous marquons la publication du rapport final du Secrétaire général sur l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI) (S/2017/89), qu’il me soit permis de faire une déclaration. Après 14 années, l’ONUCI touche enfin à son terme. Nous avons le sentiment de lire le dernier chapitre d’une longue saga, avec un dénouement heureux après un récit très dramatique. L’histoire de l’ONUCI est tout à fait unique en son genre. Tandis que la plupart des opérations de maintien de la paix sont déployées après une crise, l’ONUCI a pour sa part connu une escalade de la violence sur le terrain et été confrontée au risque d’une rechute dans la guerre civile pendant son déploiement.

L’ONUCI a dû faire face à de nombreux défis, qu’elle a surmontés, notamment la mise en œuvre de l’accord de paix, l’appui au processus électoral, y compris l’élaboration d’une liste d’électeurs et la distribution de cartes d’identité, un Président au pouvoir qui refusait d’accepter sa défaite électorale, la mise en oeuvre d’un mandat de protection des civils tandis qu’il y avait deux forces militaires qui s’opposaient, et même le fait de se retrouver au beau milieu d’une situation extrême. De telles situations ne nous sont pas inconnues actuellement.

L’ONUCI représente un manuel pour de nombreux scénarios extrêmes auxquels peut être confronté le maintien de la paix. L’ONUCI les a tous connus, et elle nous offre de nombreux enseignements pour l’avenir. Elle a également été une pionnière pour de nombreuses innovations, notamment la coopération entre missions, mise en œuvre avec les Missions des Nations Unies au Libéria et en Sierra Leone. Le concept de force d’intervention rapide a également été élaboré pendant le déploiement de l’ONUCI.

Je me souviens du jour où le Conseil constitutionnel a annoncé que M. Laurent Gbagbo était le vainqueur des élections. À l’époque, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Choi Young-jin, a demandé aux ambassadeurs des principaux pays de se réunir dans son bureau. J’y étais. Il nous a dit qu’il ne pouvait pas certifier cette annonce, et qu’il ne pouvait certifier que les résultats annoncés la veille par la Commission électorale indépendante, proclamant la victoire de M. Alassane Ouattara. M. Choi a été très clair quant à sa détermination et nous a demandé un appui unifié. Une situation inhabituelle s’en est suivie, puisqu’il y avait deux Présidents, deux Premiers Ministres, deux Ministres des affaires étrangères et deux forces militaires. L’ONUCI a œuvré pour protéger M. Alassane Ouattara, qui était assiégé à l’intérieur d’un hôtel. Le Ministre des affaires étrangères, M. Marcel Amon-Tanoh, s’y trouvait aussi. Le Président au pouvoir, M. Gbagbo, a ensuite déclaré que l’Organisation des Nations Unies devait partir. L’ONU a refusé, mais a ensuite été confrontée à de grandes difficultés à cause

des partisans de M. Gbagbo. Et, en fait, plusieurs balles perdues ont volé dans le siège de l'ONUCI.

Je voudrais témoigner du profond dévouement du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Choi Young-jin, et du personnel de l'ONUCI. Ils ont surmonté les difficultés extrêmes auxquelles était confrontée la mission, malgré les risques. Sans leur courage, le conflit n'aurait peut-être pas été résolu et nous n'aurions pas la paix aujourd'hui. Je dois personnellement beaucoup au rôle de l'ONUCI en matière de protection des civils. Lorsque des mois de tensions ont dégénéré en violence dans les rues, plusieurs collègues diplomates et moi-même avons été secourus par les efforts héroïques et le professionnalisme de l'Opération française Licorne et de l'ONUCI.

(*l'orateur reprend en français*)

Je ne pourrais pas terminer mon intervention sans souligner les efforts courageux et résolus du peuple ivoirien, citoyens ordinaires dans leur lutte pour la paix et la démocratie. Lorsque le conflit armé a éclaté, les citoyens sont allés dans les rues, pour appeler à une résolution pacifique du conflit. Les forces de sécurité ont tiré sur eux, et beaucoup ont perdu la vie. Je me souviens surtout du jour où les femmes se sont mobilisées dans les rues pour demander la paix. Elles étaient armées uniquement de pots et de casseroles, qu'elles battaient. Même après avoir été attaquées et dispersées par les forces de sécurité, elles ont continué à frapper leurs casseroles toute la nuit, dans leurs maisons. Le rôle vital des femmes dans la paix et la sécurité ne pourrait être plus évident.

Après avoir vu la crise passer, l'histoire a continué dans la mobilisation internationale. Nous nous félicitons du dévouement continu de l'ONUCI durant cette période de transition et jusqu'à maintenant. L'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies, avec les autorités ivoiriennes, se sont efforcées de relever les durs défis de l'après-conflit, y compris la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale. Nous pouvons tous nous féliciter de l'achèvement de la mission de l'ONUCI, six ans après la guerre civile. Je suis convaincu que l'ONU a pour mission de soutenir la détermination et le courage des gens ordinaires qui recherchent la paix et la démocratie. L'ONUCI a su remplir cette mission et restera éternellement dans l'histoire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à saluer, par votre intermédiaire, la présence du Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, M. Marcel Amon Tanoh. C'est un véritable privilège que de le voir participer à la présente séance du Conseil de sécurité.

L'État plurinational de Bolivie accueille avec satisfaction l'exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), M[me] Aïchatou Mindaoudou. Nous la félicitons de son excellent travail, et nous félicitons également le personnel civil et militaire de son engagement en faveur de la paix et de la stabilité.

La Bolivie tient à saluer les efforts que déploient le Gouvernement et le peuple ivoiriens pour promouvoir le dialogue national, la consolidation de la paix et la réconciliation politique. Un exemple clair est le bon déroulement de l'élection présidentielle du 25 octobre 2015, du référendum constitutionnel et des élections législatives. Nous approuvons le contenu de la résolution 2284 (2016), qui stipule que le mandat de l'ONUCI sera prorogé pour une dernière période prenant fin le 30 juin 2017, car cela témoigne des progrès accomplis par le Gouvernement ivoirien.

Tous les pays ont leurs problèmes. Tous les pays doivent affronter ces problèmes. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, ce sera évidemment le peuple et le Gouvernement ivoiriens, dans le respect de leur souveraineté, de leur indépendance et de leur intégrité territoriale, qui régleront ces problèmes conformément aux valeurs démocratiques de paix et d'intégration.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire.

M. Amon Tanoh (Côte d'Ivoire) : Qu'il me soit permis, avant tout propos, au nom du Président de la République de Côte d'Ivoire, S. E. M. Alassane Ouattara, et du Gouvernement ivoirien, d'adresser nos vœux de plein succès à la présidence ukrainienne du Conseil de sécurité et de rendre hommage à l'ensemble des pays membres du Conseil pour leurs efforts inlassables en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais également réitérer les félicitations du Gouvernement ivoirien au Secrétaire général, M. António Guterres, pour sa brillante élection

à la tête de l’Organisation. J’associe à ces félicitations sa représentante spéciale, Mme Aïchatou Mindaoudou, pour la qualité de sa présentation et du rapport (S/2017/89) qui est soumis à l’examen du Conseil. Nos félicitations et nos remerciements vont également à l’ensemble du personnel de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI) pour son dévouement à la cause de la paix dans notre pays.

À quatre mois de la fermeture de l’ONUCI, je voudrais, au nom du Gouvernement ivoirien, prendre acte avec grand intérêt de ce trente-huitième rapport du Secrétaire général et me réjouir de la mise en œuvre diligente de la résolution 2284 (2016), notre feuille de route. Depuis son adoption, notre pays a connu d’importantes transformations qui rendent irréversibles le retour définitif de la paix et notre marche vers le développement, en dépit des péripéties inhérentes à la vie des nations que le Conseil aura notées çà et là. Depuis notre dernière réunion (voir S/PV.7681), les conditions qui ont présidé à la levée du régime des sanctions et à la décision de fermeture de l’ONUCI se sont davantage consolidées. En effet, le pays est entré dans la Troisième République le 8 novembre 2016, suite à l’adoption par référendum de la nouvelle Constitution le 30 octobre 2016. La Constitution de la Troisième République tourne ainsi définitivement la page des crises que notre pays a connues au cours de la décennie écoulée. Elle renforce la cohésion nationale et la stabilité du pays. Elle dote la Côte d’Ivoire d’institutions solides, crédibles et démocratiques, comme le prouve la pluralité de la première Assemblée nationale de la Troisième République, marquée notamment par le retour de l’opposition et la présence de nombreuses personnalités indépendantes des partis politiques dans l’hémicycle.

La Côte d’Ivoire est un pays en paix et en sécurité. Les mutineries d’une frange de la troupe, fondées sur des revendications corporatistes anciennes, ne sauraient remettre en cause ce constat. Elles ont cependant permis au Gouvernement d’accélérer, notamment par la formation et une plus grande discipline, la professionnalisation nécessaire de l’armée et des forces de sécurité, avec l’entrée en vigueur de la loi de programmation militaire et des forces de sécurité intérieure. Les premières décisions prises dans ce cadre, notamment la nomination de nouveaux responsables à tous les échelons de nos forces de défense et de sécurité, ainsi que l’amélioration des conditions de vie et de travail de nos soldats, transformeront durablement leur quotidien et leurs capacités. Le Président de la République, qui a pris toute la mesure de ces évènements, s’emploie chaque jour à en résoudre les causes profondes. Ces mesures viennent également parachever l’ambitieuse réforme du secteur de la sécurité et consolider les acquis du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, que notre pays a courageusement mené à bon terme dans un délai record et financé à plus de 70 %.

La Côte d’Ivoire est portée par un vent d’optimisme qui ne s’est jamais démenti. Le taux de croissance du produit intérieur brut sur les cinq dernières années est en moyenne de 9 % par an, et le montant cumulé des investissements étrangers directs reste élevé, témoignant ainsi de manière éloquente la confiance retrouvée de nos partenaires dans notre pays. Le Gouvernement s’attelle désormais à redistribuer, à travers sa politique de développement inclusif, les fruits de cette croissance aux Ivoiriens, en particulier aux plus démunis, tout en prenant en compte l’ensemble des impératifs du développement.

La fermeture prochaine de l’ONUCI ne devrait pas mettre fin à notre collaboration. Au contraire, elle doit nous permettre d’inscrire notre action collective dans la lutte contre les défis régionaux globaux, notamment le terrorisme, qui a frappé notre pays en mars 2016, à la suite de nombreux autres, et qui constitue une menace de grande ampleur contre la paix et la sécurité internationales dans notre région et au-delà. L’attaque terroriste de Grand-Bassam a néanmoins permis à mon pays de mettre en exergue la grande capacité de ses forces à apporter une réponse appropriée à ce type de menace.

Nous nous réjouissons donc du déploiement au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali du bataillon sénégalais de la force de réaction rapide qui a longtemps servi dans notre pays, et dont les capacités, ajoutées à celles de toutes les autres forces, seront déterminantes contre les groupes terroristes qui déstabilisent le Mali et exercent une forte pression sécuritaire sur notre pays et sur l’ensemble des pays voisins du Mali. J’ai foi en notre capacité à aller plus loin dans la prévention du risque terroriste et dans le renforcement des capacités de réaction de nos États, si nous restons solidaires.

Les pays représentés ici et la communauté internationale tout entière ont beaucoup donné pour la paix et la reconstruction de la Côte d’Ivoire. Le moment est venu pour qu’à son tour, la Côte d’Ivoire serve partout la cause de la paix. Notre pays porte ainsi l’ambition de participer davantage aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À cet égard, il

compte sur le soutien du Département des opérations de maintien de la paix pour renforcer les capacités de ses forces en la matière. D'ores et déjà, un bataillon projetable sera bientôt apte à participer aux opérations des Nations Unies, grâce au concours de nos principaux partenaires stratégiques.

Au-delà de cet aspect, et fort de son expérience acquise en matière de gestion de sortie de crise, de la philosophie de dialogue et de paix qui a toujours sous-tendu son action en Côte d'Ivoire et dans le monde, le Gouvernement ivoirien sollicite le soutien des pays membres du Conseil et de l'ensemble des États Membres de l'Organisation à la candidature de la Côte d'Ivoire à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2018-2019, lors des élections prévues en juin 2017. Comme le savent les membres du Conseil, notre candidature a été endossée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine. Elle incarne les valeurs qui fondent l'action du Conseil de sécurité et de l'Organisation, au moment où notre monde doit faire preuve de plus de solidarité et de compréhension, face aux nouvelles menaces.

Je voudrais en outre saisir cette occasion, pour féliciter le Conseil de sécurité pour la fermeté dont il a fait montre, dans la gestion de la crise en Gambie, et pour son soutien déterminant à la CEDEAO. Cela a permis de faire respecter le choix librement porté par le peuple gambien sur le Président Adama Barrow. La gestion de cette situation nous a démontré que nous devons travailler ensemble – Nations Unies, communautés économiques régionales et Union africaine – afin de faire triompher partout la démocratie et l'aspiration des peuples à choisir librement leurs dirigeants.

L'ONUCI restera une « success story », une formidable réussite dont les leçons devront inspirer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et l'engagement de l'Organisation en faveur de la paix dans le monde. Le pays que l'ONUCI laissera derrière elle en juin prochain est un pays debout, une nation prospère. C'est la première économie parmi les pays francophones d'Afrique de l'Ouest et l'une des plus importantes de la région. Il aura le destin que les Ivoiriens lui choisiront. La vision du Président de la République qu'il me charge de porter est claire. En sa qualité de garant des institutions de notre pays, il continuera de travailler sans relâche à l'émergence d'une nation moderne, unie et forte, portée par un Ivoirien nouveau, conscient de l'impact de ses actions sur la marche de la nation.

En terminant mon propos, je voudrais, une fois de plus, au nom du Gouvernement et du peuple ivoiriens, réitérer aux membres du Conseil de sécurité et à l'ensemble du système des Nations Unies mes remerciements sincères et ma profonde gratitude, pour les énormes sacrifices consentis en faveur de mon pays.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 40.